

# Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

**L'Accréditation Erasmus pour  
l'Education des adultes, l'Enseignement scolaire, et l'Enseignement et la  
Formation professionnels (EFP)**

*Appel 2021*

*AEF-Europe, 10 juin 2021*

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)



# INTRODUCTION



- ✓ Présentation de l'équipe et notre invitée
- ✓ Objectifs et déroulé de la session
- ✓ Suivi de la session: 9 septembre

# PLAN DE LA PRESENTATION

- ✓ Introduction: l'accréditation en bref
- ✓ Activités de mobilités AC1 accessibles via l'accréditation
- ✓ Pour qui
- ✓ Objectifs
- ✓ Concepts-clés: le Plan Erasmus et les Standards de qualité
- ✓ Sélection, demande budgétaire et suivi
- ✓ Bilan 2020, conseils et témoignage de Trempoline asbl
- ✓ Prochaines étapes

*→ Possibilité de poser vos questions après chacun de ces points!*

# INTRODUCTION

# EN BREF



Obtenir une accréditation pour **accéder à des demandes de financements simplifiées et garanties**, dans le cadre d'un projet en *Action-clé 1*

- **3 secteurs sont concernés:** les organismes de l'enseignement **scolaire** (général), de l'éducation des **adultes** et de l'enseignement et la **formation professionnels**
- L'accréditation est **obligatoire pour les coordinateurs de consortiums**, optionnelle pour les organismes qui déposent une candidature seuls
- **Processus en 2 étapes:**
  - **Demande d'accréditation:** valable ensuite pour toute la durée du Programme (2021-2027) → *19 octobre 2021*
  - **Demandes budgétaires:** possibles chaque année, en fonction de vos besoins → *février 2022 (? tbc) pour des projets commençant en septembre 2022 (? tbc)*

# PHILOSOPHIE DE L'ACCREDITATION

- ✓ Passer d'une logique de candidatures répétées chaque année à **une approche plus stratégique** de la mobilité, sur **le long terme**
- ✓ **Focus sur la qualité**
  - Etre accrédité, c'est expliquer comment votre organisme va mettre en œuvre les activités de **mobilité de manière qualitative**
  - Les activités de mobilité sont conçues pour être **au service du développement de votre organisme**, du personnel et des apprenants
- ✓ A long terme, l'objectif est d'avoir *un espace européen de l'éducation* et de la formation renforcé, grâce à une **communauté Erasmus+ d'organismes accrédités**

# *Où se situe l'accréditation dans Erasmus+?*

- Erasmus+: 3 actions-clés

*→ l'accréditation ne concerne que l'AC1 – activités de mobilité*

- Erasmus+: 6 secteurs

*→ l'accréditation ne concerne que les secteurs SCO, EFP et Adultes*

- Erasmus+: 33 pays Programme + pays Partenaire

*→ l'accréditation ne concerne que la mobilité vers les pays Programme, sauf pour les organismes accrédités de l'EFP*

**AC1:**  
**Participer à  
un projet de  
mobilité**

**Accréditation Erasmus**

Financement régulier et simplifié  
Plus grand nombre de mobilités  
Projets plus longs: jusqu'à 24 mois  
Pour l'EFP: ouverture à l'international  
Perspective sur le long terme  
Soutien à l'inclusion en cours de projet

Organismes individuels

Coordinateurs de consortium

**Obligatoire !**

**Projets de courte durée**

En vue d'ouvrir l'accès au programme à tous les organismes et participants  
Pour une première expérience avec Erasmus+  
Uniquement pour les organismes individuels  
Pour des projets plus courts (6-18 mois), max 30 mobilités  
Maximum 3 financements sur une période de 5 ans

**Sans candidature**

Rejoindre un consortium national  
accrédité

Accueillir des mobilités

- ❖ [Liste des sélectionnés FWB](#)
- ❖ [SEG](#)
- ❖ [eTwinning](#)
- ❖ [Epale](#)
- ❖ [Plateforme des résultats E+](#)

**Coopération virtuelle: eTwinning & Epale**





# **A QUELLES ACTIVITES DE MOBILITE AC1 AI-JE ACCES VIA L'ACCREDITATION?**

# AC1 – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (général)

## ✓ **Mobilité des élèves**

Pour les élèves inscrits dans une école de l'enseignement scolaire *général* participant au Programme

- Mobilité pour un groupe d'élèves (2 à 30 jours)
- Mobilité individuelle à court-terme (10 à 29 jours) (min 2 jours si AMO) – *séjour d'étude/stage*
- Mobilité individuelle à long-terme (30 à 365 jours) – *séjour d'étude/stage*

## ✓ **Mobilité des membres du personnel**

Pour les enseignants, direction, experts, psychologues, éducateurs, conseillers pédagogiques, inspecteurs, ...des écoles de l'enseignement général participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours)
- Accompagnateurs (obligatoire pour mobilité de groupe d'élèves)

## ✓ **Autres formats de mobilité**

- Experts invités depuis un autre pays participant au programme (2 à 60 jours)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au programme (10 à 365 jours)
- Visites préparatoires

*!! Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle*

# AC1 – ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

## ✓ **Mobilité des apprenants et jeunes diplômés**

Pour tous les apprenants et apprentis inscrits dans un organisme d'EFP participant au Programme & les jeunes diplômés de ces organismes (dans les 12 mois suivant leur diplomation)

- Participation à des « compétitions des métiers » (1-10 jours)
- Mobilité de courte durée (10-89 jours) (minimum 2 jours si AMO) - avec une composante professionnelle forte
- Mobilité de longue durée (90-365 jours) - avec une composante professionnelle forte

## ✓ **Mobilité du personnel**

Pour tout le personnel d'un organisme de l'EFP participant au Programme : enseignants, directions, personnel administratif, experts, conseillers, ...

- Stages d'observation (2-60 jours)
- Missions d'enseignement/formation (2-365 jours)
- Cours et formations (2-30 jours)
- Accompagnateurs

## ✓ **Autres formats de mobilité**

- Experts-invités depuis un autre pays participant au programme (2-60 jours)
- Accueil d'enseignants et d'éducateurs en formation (10-365 jours)
- Visites préparatoires

*Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle*

*Pour les accrédités: ouverture à l'international pour 20% du budget (sauf pour mobilité entrante et cours/formation)*

# AC1 – EDUCATION DES ADULTES

## ✓ **Mobilité des apprenants**

Apprenants adultes peu qualifiés (diplôme CESS max et/ou faibles compétences digitales) inscrits dans un programme d'éducation des adultes au sein d'un organisme participant au Programme

- Mobilité pour un groupe d'apprenants (thématiques ciblées, formats flexibles) (2 à 30 jours)
- Mobilité individuelle court-terme (10 à 30 jours)

## ✓ **Mobilité des membres du personnel**

Enseignants, formateurs, experts et personnes travaillant dans un organisme d'éducation des adultes participant au Programme

- Missions d'enseignement (2 à 365 jours)
- Observation en situation de travail (2 à 60 jours)
- Cours ou événements de formation à l'étranger (2 à 30 jours)
- Accompagnateurs (obligatoire pour mobilité de groupe d'apprenants)

## ✓ **Autres formats de mobilité**

- Experts invités depuis un autre pays participant au programme (2 à 60 jours)
- Accueil d'enseignants en formation depuis un autre pays participant au programme (10 à 365 jours)
- Visites préparatoires

*Toutes ces activités peuvent être hybrides: combiner mobilité physique et virtuelle*



# L'ACCREDITATION: POUR QUI?

# POUR QUI (1)

## Enseignement scolaire (= général)

- *Les milieux d'accueil de la petite enfance agréés et subventionnés par l'ONE*
- *Ecoles dispensant un enseignement général au niveau pré-primaire, primaire ou secondaire*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*

## Enseignement et Formation professionnels

- *Organismes dispensant un enseignement et une formation professionnels initiaux ou continus*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*
- *Entreprises et autres entités qui accueillent et forment des apprenants ou apprentis*

## Education des adultes (=non professionnel)

- *Organismes offrant un enseignement formel, informel et non formel destinés aux adultes*
- *Autorités publiques locales et régionales, organismes de coordination et autres entités actives dans le secteur*



# POUR QUI (2)

- **Liste officielle** des organismes éligibles pour la FWB
- **Un organisme peut être éligible dans plusieurs secteurs**, en fonction des programmes et activités qu'il propose - **mais – une seule candidature par secteur est autorisée**
  - Candidater à l'accréditation soit en tant qu'organisme individuel, soit en tant que coordinateur de consortium (pour le même secteur)
  - Candidater soit pour une accréditation, soit pour un projet de court terme
  - Seule flexibilité: possibilité de candidater à un projet de court terme OU accréditation - et - de participer en tant que *membre* d'un consortium accrédité OU être *membre* de 2 consortiums accrédités
- **Organisations de soutien** : définir clairement leur rôle et leurs obligations, dans le respect des Standards de qualité Erasmus
- Une expérience Erasmus+ antérieure n'est pas requise pour candidater à l'accréditation

## *Déposer une candidature en consortium*

Consortium = Groupe d'organismes d'un même pays (ici FWB) et d'un même secteur qui mènent **ensemble des activités de mobilité** dans le cadre d'un **plan Erasmus commun**  
Chaque consortium est coordonné par un seul organisme, le coordinateur accrédité

### Ce qu'il faut savoir:

- **L'accréditation est obligatoire pour le coordinateur**, mais pas pour les membres
- **Vous devrez décrire la finalité et la composition prévue du consortium** mais la liste précise des membres du consortium n'est toutefois pas requise à ce stade
- **Evolutif:** par la suite, **possibilité de rajouter des membres** à votre consortium
- Un organisme individuel accrédité pourra devenir un coordinateur Erasmus accrédité en faisant une mise à jour de son Plan Erasmus



# L'ACCREDITATION: OBJECTIFS

# Objectifs communs aux 3 secteurs

- Renforcer la **dimension européenne** de l'enseignement et des apprentissages
  - Promotion des *valeurs* d'inclusion, de diversité, de tolérance et de participation démocratique
  - Meilleure connaissance du *patrimoine européen*
  - Création de *réseaux professionnels* européens

# Objectifs pour l'enseignement scolaire

## Améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement scolaire

- en appuyant le *développement professionnel* des enseignants, chefs d'établissement et autres membres du personnel scolaire
- en encourageant l'utilisation de *nouvelles technologies* et de *méthodes d'enseignement innovantes*
- en améliorant *l'apprentissage des langues* et la diversité linguistique au sein des établissements scolaires
- en facilitant le *partage de bonnes pratiques* en matière d'enseignement et de développement scolaire

## Contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation

- en renforçant la *capacité* des établissements scolaires à s'engager dans des *coopérations transfrontières* et à mener à bien des *projets de mobilité de qualité*
- en transformant la *mobilité* à des fins d'apprentissage en possibilité réaliste *pour tous les élèves*
- en promouvant la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des élèves et du personnel dans le cadre des périodes de mobilité à l'étranger

# Objectifs pour l'EFP

**Contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'EFP, la déclaration d'Osnabrück, la stratégie européenne en matière de compétences et à la création de l'espace européen de l'éducation:**

- en améliorant *la qualité* de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux et continus
- en renforçant les *compétences clés et transversales*, en particulier l'apprentissage des *langues*
- en encourageant le développement des *compétences professionnelles spécifiques* requises sur *le marché du travail* d'aujourd'hui et de demain
- en assurant le partage des *bonnes pratiques*, en favorisant l'utilisation de *technologies et de méthodes pédagogiques nouvelles*, et en appuyant le *développement professionnel* des membres du personnel de l'EFP
- en renforçant la *capacité* des organismes d'EFP à mettre en place des projets de *mobilité de grande qualité* et à nouer des *partenariats* de qualité tout en développant leur stratégie *d'internationalisation*
- en transformant *la mobilité en possibilité réaliste pour tous les apprenants de l'EFP* et en *allongeant la durée* moyenne des activités de mobilité des apprenants de l'EFP afin d'accroître leur qualité et leur incidence
- en favorisant la qualité, la transparence et la *reconnaissance des acquis d'apprentissage* des périodes de mobilité à l'étranger, notamment en utilisant des instruments européens à cette fin

# Objectifs pour l'éducation des adultes

**Contribuer à la création de l'espace européen de l'éducation et à la stratégie européenne en matière de compétences:**

- en améliorant *la qualité* de l'éducation des adultes formelle, informelle et non formelle
- en améliorant la qualité des services d'éducation des adultes disponibles à travers la *professionnalisation* du personnel et en renforçant la *capacité des organismes* d'éducation des adultes à mettre en œuvre des programmes d'apprentissage de grande qualité
- en améliorant la *qualité* de l'enseignement et de l'apprentissage *dans toutes les formes d'éducation* des adultes et *en adaptant l'éducation des adultes aux besoins de la société* dans son ensemble
- en améliorant l'offre de services d'éducation des adultes axés sur les *compétences clés* définies par le cadre de l'UE (2018), y compris les *compétences de base* (aptitude à lire et à écrire, apprentissage du calcul, compétences numériques) et d'autres compétences de la vie courante
- en renforçant la capacité des organismes d'éducation des adultes à mettre en place des *projets de mobilité de grande qualité*
- *en stimulant la participation des adultes de tous âges et milieux socio-économiques* à l'éducation des adultes, notamment en encourageant la participation des organisations travaillant avec des apprenants *défavorisés*, des organismes d'éducation des adultes *de taille réduite, primodemandeurs* et *moins expérimentés* ainsi que des *organisations locales*





# L'ACCREDITATION: CONCEPTS CLES

# 2 CONCEPTS CLES DE L'ACCREDITATION

## LE PLAN ERASMUS

- La *vision* et la manière dont vous souhaitez voir se *développer* votre organisme (ou consortium) sur le long terme, et **comment les activités de mobilité vont y contribuer**

## LES STANDARDS DE QUALITE ERASMUS

- Ensemble de *critères et lignes directrices* pour assurer une **mise en œuvre des activités de mobilité de qualité**

## *Le Plan Erasmus : lier vos activités de mobilité aux besoins et objectifs de votre organisme*

= Expliquer **comment les activités de mobilité vont contribuer plus largement aux objectifs et besoins de votre organisme** (ou consortium), de son personnel et des apprenants (qu'ils participent ou non à des activités de mobilité)

Le Plan Erasmus comporte *3 parties*: les *objectifs*, une estimation du nombre de participants aux *activités de mobilité* et la *gestion des activités de mobilité* - en conformité avec les Standards de qualité Erasmus

- Votre Plan Erasmus est **proportionnel** aux besoins, capacités et objectifs de votre organisme (ou consortium). Vous pouvez choisir *le nombre d'objectifs* (1 à 10 objectifs), *la durée* de votre Plan Erasmus (2 à 5 ans) et estimer le *nombre de participants* aux activités de mobilité en conséquence
- Le Plan Erasmus correspond à **la plus grosse partie du formulaire de candidature** et représente 90 points sur 100 au niveau de l'évaluation qualitative
- Evolutif: le Plan Erasmus pourra être **mis à jour**

## Les standards de qualité Erasmus

= Ensemble de critères et de lignes directrices pour assurer une mise en œuvre d'activités de mobilités de qualité. Tout candidat à l'Accréditation doit souscrire à ces Standards et accepter d'être évalué sur cette base. Pour les consortiums, les standards s'appliquent à tous les membres.

|  |   |
|--|---|
| <b>Principes fondamentaux</b>                                  | <i>Inclusion</i> et participation de tous; comportements <i>durables</i> ; utilisation d'outils d'apprentissage <i>numériques</i> ; participation active au <i>réseau Erasmus</i>   |
| <b>Bonne gestion des activités de mobilité</b>                 | <i>Responsabilité finale</i> des activités et de leur contenu; clarification du <i>rôle des organisations de soutien</i> ; <i>contribution</i> des participants si justifiée et raisonnable; <i>intégration des résultats</i> des activités de mobilité au sein de l'organisme; renforcement des capacités à travailler <i>au niveau international</i> ; obligation de <i>reporting</i> (projet et participants)<br><i>*Consortium: répartition des tâches et du financement claire et équitable; prise de décision conjointe (notamment pour le choix des organismes d'accueil); coordinateur comme soutien aux membres &amp; implication des membres dans les tâches qui concernent leur participants</i> |
| <b>Accompagnement et soutien aux participants</b>              | Qualité des <i>modalités pratiques</i> (déplacements, hébergement, visa, sécurité sociale...); <i>santé et sécurité</i> des participants (dont assurances); <i>sélection/préparation/soutien et suivi</i> des participants; définition/évaluation et reconnaissance des <i>acquis d'apprentissage</i>   |
| <b>Partage des résultats &amp; reconnaissance du programme</b> | Partage des résultats du projet <i>en interne</i> (et au sein du consortium, le cas échéant) et <i>en dehors</i> des organismes bénéficiaires; reconnaissance publique du financement Erasmus+  |



# **L'ACCREDITATION: SELECTION, DEMANDE BUDGETAIRE & SUIVI**

# PROCESSUS DE SELECTION

4 étapes

- **Critères d'éligibilité**

- Voir [la liste des organismes éligibles](#) pour la FWB

- **Critères de sélection**

- *Capacité opérationnelle et professionnelle* pour mettre en œuvre le Plan Erasmus, et notamment disposer de *2 ans d'expérience* dans la mise en œuvre d'activités éducatives pertinentes *pour le secteur*

- **Critères d'exclusion**

- *Situation administrative et financière régulière* : pas de faillite, insolvabilité, liquidation, faute grave, fraude, etc...
- Le plan Erasmus comprend *un contenu original* rédigé par le candidat : pas une entité ou une personne extérieure rémunérée pour la rédaction de la candidature

- **Critères d'attribution** (= évaluation qualitative)

- 4 critères:
  - *Pertinence* de la demande en regard du *secteur*, des *objectifs de l'Appel* et du *format* (individuel/consortium) de projet (10 points)
  - *Objectifs* du Plan Erasmus (40 points): en cohérence avec les *objectifs de l'Appel* et les *besoins* de l'organisme/consortium ; *réalistes et ambitieux* ; *mesures de suivi* de la réalisation des objectifs
  - *Activités* du Plan Erasmus (20 points): *nombre de participants proportionnel à la taille/expérience* de l'organisme/consortium, et, *réaliste et adapté* aux objectifs du plan Erasmus ; *profil des participants pertinent pour secteur/plan Erasmus/objectifs de l'Appel* ; implication de participants ayant *moins d'opportunités*
  - *Gestion* du Plan Erasmus (30 points): solutions concrètes pour contribuer aux *principes de base des Standards* de qualité; *répartition des tâches claire et complète* ; *ressources adéquates* pour assurer la gestion des activités ; *implication de la direction*; mesures de *continuité* ; *intégration des résultats* des mobilités à l'organisme
- *Au moins 70 points sur 100 au total*, et au moins la moitié des points pour chaque critère
- Pour les nouveaux organismes accrédités, cette note sera *prise en compte lors de l'allocation budgétaire*



# UNE FOIS ACCREDITEE, QUE SE PASSE-T-IL?

= L'accréditation est **valable pour la période 2021-2027** et votre organisme (ou consortium) a un **accès simplifié et garanti aux possibilités de financement de l'AC1**

## Concrètement

- Lorsque l'Appel 2022 sera publié, vous pourrez *introduire une demande budgétaire* (échéance encore à déterminer, sans doute février 2022 (?)) pour des projets commençant en septembre 2022 (tbc))
- \* *Demande budgétaire = une liste d'activités de mobilité demandées/plannifiées*
  - Un nombre d'activités, leur durée et nombre/profil des participants - pas directement une demande pour un budget précis
  - Cette liste est *une cible*, qui reste néanmoins *flexible*, tant que reste en *cohérence avec les objectifs* de votre Plan Erasmus
- \* Consortiums: liste des membres à fournir (au moins un membre en plus du coordinateur)
- *L'agence réalise une estimation du budget nécessaire pour chaque demande* - sur base d'un coût moyen par activité (avec un financement minimal garanti pour chaque projet)
- Si le *budget total disponible est suffisant*: l'organisme reçoit *l'entièreté* de la subvention demandée
- Si budget total pas suffisant, le *montant dépendra de différents critères*: *performances* (financière/qualitative) passées de l'organisme/consortium, *type d'activités* prioritaires (inclusion/long terme) et *budget total* disponible

# SUIVI

- A la fin de **chaque convention de subvention: rapport de clôture** sur les activités menées
- 3 types de suivi de l'accréditation:
  - Mise à jour du Plan Erasmus (si justifié, et au plus tôt, après un an de mise en œuvre)
  - Respect des **Standards** de qualité Erasmus (au moins une fois par période de 5 ans)
  - Progression des **objectifs** de votre plan Erasmus (au moins une fois par période de 5 ans)  
→ Influence sur les montants de financements ultérieurs
- **Suivi et contrôles:** l'agence nationale peut organiser des contrôles formels, des visites de suivi ou d'autres activités dans le but de *mesurer les progrès accomplis* et les performances des organisations accréditées, de veiller au *respect des standards de qualité* convenus et *d'offrir un soutien*
- En cas de doutes sur la capacité opérationnelle/sur le plan Erasmus, d'irrégularités, de non respect des instructions, des **mesures correctives sont possibles:** observation/limite dans le niveau du financement, ou, suspension provisoire/définitive de l'accréditation



# L'ACCREDITATION: BILAN 2020 & UN PEU D'INSPIRATION

# BILAN appel 2020

- Sélection 2020:
  - 18 candidatures reçues le 29 octobre 2020
  - 2 projets inéligibles et 16 candidatures éligibles 4 adulte, 5 scolaire, 7 EFP
  - 2 projets non sélectionnés pour qualité (n'ont pas obtenu le score min de 70%).
- **14 accréditations attribuées en mars 2021** : 3 pour le secteur de l'éducation des adultes, 4 pour le secteur de l'éducation scolaire, 7 pour le secteur de l'enseignement et la formation professionnels.
- 7 consortium et 7 organismes individuels.
- 2 accrédités = 1<sup>ère</sup> expérience en projets d'action-clé 1.

# RETOUR DES EVALUATEURS 2020

Quelques conseils, points d'attention issus des évaluations des candidatures de l'appel 2020 afin de nourrir la réflexion autour de votre demande d'accréditation.

- Restez réalistes dans le nombre de mobilités que vous planifiez.
  - Trouver le juste équilibre entre être réaliste et assez ambitieux que pour atteindre les objectifs que vous aurez fixés dans votre plan Erasmus.
  - Être cohérent par rapport :
    - à la taille, aux besoins et aux objectifs de votre organisme.
    - aux ressources disponibles au sein de votre organisme.
    - à votre expérience en gestion de projets européens et/ou projets de mobilité.
  - Conseil: augmenter progressivement le nombre de mobilités. Cela vous aidera à intégrer petit à petit la dimension internationale au sein de votre organisme et à vous concentrer sur la qualité des activités.

# RETOUR DES EVALUATEURS 2020

- Respectez les principes des standards de qualité Erasmus+.
  - Votre candidature doit montrer que tout au long de votre accréditation vous respecterez les standards de qualité et assurerez une mise en œuvre de qualité des activités de mobilité.
  - Principe fondamentaux:
    - Inclusion!!!  
Comment allez-vous inclure des personnes avec moins d'opportunités dans vos activités de mobilité ?  
Les personnes avec moins d'opportunités vont-elles prendre part aux activités de mobilité ou seront-elles directement impactées par les résultats des activités de mobilité ?  
Quelle(s) mesure(s) concrète(s) allez-vous mettre en place afin d'inclure des élèves/apprenants avec moins d'opportunités ? Comment allez-vous promouvoir la participation aux activités de mobilité aux participants avec moins d'opportunités ?
  - Bonne gestion des activités de mobilité
    - Qu'allez-vous mettre en place pour assurer une bonne gestion des activités de mobilités? création d'un rôle Référent mobilité, coordinateur Erasmus+, une cellule Erasmus, comité de pilotage?
    - Qui sera en charge de quoi ? Bien définir les rôles de chacun, les tâches. Ne pas hésiter à répartir les tâches entre plusieurs membres.
    - Analyse des risques!! Prévoir un plan de gestion des risques pour garantir le suivi et les mesures d'atténuation des risques (mesures de continuité).

# RETOUR DES EVALUATEURS 2020

- Respectez les principes des standards de qualité Erasmus+.
  - Accompagnement et soutien aux participants
    - Comment va-t-on sélectionner les participants ? Quelle préparation des participants? Quel suivi des participants sur place et au retour?,...
    - Souvent incomplet, manque de précision dans la candidature,
    - Conseil: établissez une checklist. Est-ce que tous les éléments sont bien présents dans la candidature?
  - Partage des résultats et reconnaissance des activités de mobilité:
    - Comment allez-vous intégrer les résultats des mobilités au sein de votre organisme?
    - Comment allez-vous permettre le transfert de connaissances, de pratiques acquis durant la mobilité?
    - Quelle reconnaissance?



# TEMOIGNAGE – Mme Aguila - ASBL TREMPOLINE

## Les mobilités Erasmus+ en soutien à la stratégie de développement de l'asbl

L'esprit de l'accréditation est d'utiliser les activités de mobilité Erasmus+ au service du développement de l'organisme. Les activités Erasmus+ développées par l'asbl Trempoline s'inscrivent dans cet esprit puisqu'elles nourrissent la stratégie de développement de l'asbl.

- Comment votre asbl a-t-elle petit à petit intégré les activités de mobilité Erasmus+ à la stratégie de développement de Trempoline ?
- Comment cela se traduit-il concrètement, dans la manière dont vous associez/impliquez le personnel à ces activités de mobilité, au niveau du retour d'expérience/partage de résultats au sein de l'asbl, et au niveau « structurel » ?
- Pourriez-vous nous parler de votre réseau de partenaires Erasmus+, comment s'est-il construit et comment interagissez-vous ?



# L'ACCREDITATION: PROCHAINES ETAPES

# CONCRETEMENT, COMMENT CANDIDATER?

- Lisez attentivement le chapitre sur l'accréditation dans le [Guide du Programme 2021](#) ainsi que les [Standards de qualité Erasmus](#)
- Prenez connaissance de [notre page web](#) consacrée à l'accréditation
- [Vérifiez que votre organisme est éligible](#) auprès de l'AEF-Europe
- Faites les démarches pour disposer d'un [code OID](#) qui permettra de vous identifier en tant qu'organisme participant au programme Erasmus+
- En attendant que le formulaire de candidature 2021 soit disponible sur la [Plateforme EESCP](#), consultez les [modèles des formulaires 2020](#)
- [Inscrivez-vous](#) à la séance d'aide à la candidature du 9 septembre à 10h00 (virtuelle)
- [Visionnez](#) le cours sur l'accréditation Erasmus du School Education Gateway
- [Candidatez](#) avant le 30 juin pour participer au [TCA/séminaire virtuel](#) « *Accreditation for potential applicants* » (6-7 et 13/09/2021)
- Autres documents utiles: [taux applicables](#) (2021), [définition participant AMO](#)

# DATE LIMITE POUR LES CANDIDATURES



**19 octobre 2021 à 12h00** (midi, heure de Bruxelles) auprès de l'AEF-Europe pour les candidats dépendants de la FWB

*Candidatures à rentrer en français!*

- **Les résultats** seront communiqués vers la **mi-février 2022**

# L'ACCREDITATION: CONCLUSION

# POUR CONCLURE

**Accréditation = 3 secteurs** sont concernés (SCO, EFP, Adultes); obligatoire pour les **consortiums**; pour pouvoir introduire des **demandes de financement simplifiées** pour la future **Action-clé 1 Erasmus**

**D'autres options existent pour rejoindre la future Action-clé 1** (sauf pour les consortiums): projets de court terme, rejoindre un consortium comme membre, accueillir des participants étrangers, collaborer de manière virtuelle

**Au centre du processus: le développement de l'organisme bénéficiaire, *via les activités de mobilité***

**Adaptable aux besoins de votre organisme et évolutif:** les projections du Plan Erasmus sont à prévoir sur 2 à 5 ans, vous pouvez choisir de 1 à 10 objectifs; pour les consortiums, la liste des membres sera demandée au moment de la demande de financement et vous aurez la possibilité de rajouter des membres au fur et à mesure

# SEANCES D'INFOS A VENIR

- ✓ 23 septembre, matinée: *Partenariats simplifiés (AC2)*
- ✓ 28 octobre, matinée: *Erasmus+ pour l'éducation des adultes*
- ✓ 25 novembre, matinée: « *Inspiration Day* » *Erasmus+ pour les écoles*





# Suivez-nous sur les réseaux sociaux

#ErasmusPlusMovesEurope

et inscrivez-vous à notre newsletter

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

[www.erasmusplus-fr.be](http://www.erasmusplus-fr.be)

[communication@aef-europe.be](mailto:communication@aef-europe.be)

